

Journée inter associative AIDES – SIDACTION – TRT-5

Note à l'attention des personnes qui ont demandé une prise en charge des frais d'hébergement et de transport

Les organisateurs de la journée inter associative proposent de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement des personnes assistant à la journée inter associative, résidant en France métropolitaine et en ayant fait la demande, selon les conditions précisées ci-après.

Nous ne pouvons malheureusement pas assumer les frais de transport et d'hébergement des personnes venant des DOM-TOM ou ne résidant pas en France.

Modalités de prise en charge

1) Transport

Train, voiture

Prise en charge à hauteur de 100 € par personne sur présentation des justificatifs originaux :

- train : présentation des billets compostés (pas de photocopie) ;
- voiture : présentation d'une photocopie de la carte grise, indication du nombre de KMs.

Avion

Les organisateurs proposent le remboursement du voyage en avion pour les personnes résidant à plus de 5 H de train de Paris. Le remboursement est plafonné à 200 € par personne et conditionné à la présentation des justificatifs originaux (billets et cartes d'embarquement).

2) Hébergement

Prise en charge de l'hébergement pour la nuit du 28 au 29 mars 2007 à hauteur de 65 € par personne sur présentation des justificatifs originaux (facture de l'hôtel).

Envoi des justificatifs

Pour obtenir le remboursement, les justificatifs sont à adresser avant le 30 avril 2007, avec vos coordonnées complètes, à : Remboursements JIA, A l'attention de Sonia Hillion, AIDES, Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN cedex.